

Lettre ouverte d'organisations de la société civile européenne travaillant sur la politique commerciale à propos du manque de transparence et de l'inclusion de la « coopération réglementaire » dans les négociations commerciales en cours entre l'UE et les États-Unis

30 septembre 2019

Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne
Phil Hogan, Commissaire désigné pour le commerce

Madame la Présidente von der Leyen,
Monsieur le commissaire désigné Hogan,

Nous tenons à exprimer par la présente nos vives préoccupations concernant le manque de transparence des négociations commerciales en cours entre l'UE et les États-Unis, en particulier en ce qui concerne la coopération réglementaire.

Les promesses faites par la Commission Juncker visant à accroître la transparence

Il y a cinq ans, lorsque la Commission a pris ses fonctions, engagement avait été pris d'accroître la transparence dans les négociations commerciales. La Commission a également annoncé des mesures pour garantir le respect de cet engagement. Le Président Juncker avait alors déclaré son intention « d'obtenir le soutien et la confiance des citoyens » et la Commission « considérait qu'il était vital de veiller à ce que le grand public dispose d'informations précises et complètes sur les intentions de l'UE lors des négociations[avec les États-Unis] ». Dans le même registre, la commissaire Cécilia Malmström avait ajouté que la Commission publierait « des résumés et des explications sur les objectifs poursuivis dans les négociations par un langage clair et non juridique » et que le seul changement à sa politique « serait d'être plus ouverte, pas moins ». Il s'agissait d'une réponse à la critique que nous, ainsi que de nombreuses autres organisations de la société civile, avions formulée au sujet de l'opacité et de la vaste portée des négociations sur le TAFTA. En conséquence, la commissaire Malmström avait annoncé que son initiative intitulée « le commerce pour tous » viserait à résoudre efficacement le manque de transparence et de participation de la société civile et avait promis de répondre aux préoccupations exprimées par les ONG concernant certaines dispositions.

Aucune leçon tirée n'a été tirée du TAFTA

L'une de nos principales critiques concernait la disposition prévue au sujet de la coopération en matière de réglementation. Ce mécanisme constitue une menace directe pour les niveaux actuels de protection des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement, ainsi que pour la prise de décision démocratique. Étant donné que l'ancienne Commission a quitté ses fonctions, nous constatons que les objectifs énoncés n'ont pas été atteints et que les changements apportés, quels qu'ils soient, ne suffisent pas à assurer le contrôle public et démocratique des nouvelles négociations avec les États-Unis. Sur proposition de la Commission, le Conseil de l'Union européenne a accordé deux mandats de négociation spécifiques, l'un sur l'élimination des tarifs industriels et l'autre sur « l'évaluation de la conformité » (*conformity assessment*). Bien que cette dernière ne contienne que la forme la plus limitée de coopération en matière de réglementation, les dangers implicites peuvent être considérables, comme le suggèrent nos recherches. En outre, il est impossible pour le public d'évaluer avec précision les enjeux réels des négociations commerciales entre l'UE et les États-Unis puisque la Commission a demandé au Conseil de renoncer à l'obligation de réaliser une étude d'impact portant sur les mandats de négociation. En outre, la Commission n'a pas publié de documents expliquant les conséquences de ces négociations sur des secteurs spécifiques, pas plus qu'elle n'a publié de dates ou de compte-rendus pour les différents cycles de négociations. Il s'agit d'un changement notable par rapport aux négociations sur le TTIP au cours desquelles des documents permettant un certain degré de transparence et de contrôle public avaient été publiés.

Agenda transatlantique sur la coopération réglementaire ?

Le plus inquiétant réside dans le fait que la Commission semble négocier au-delà des compétences définies par les mandats. Ces mandats sont censés permettre aux gouvernements, aux parlementaires et au public de comprendre ce que les négociations peuvent légitimement couvrir – et surtout ce qu'elles ne peuvent pas couvrir. C'est donc avec beaucoup d'étonnement que nous avons vu la Commission faire référence à des efforts accrus en matière de « coopération réglementaire volontaire ». La surprise s'est transformée en préoccupation lorsque, le 9 juillet dernier, lors d'une consultation des parties prenantes sur le sujet, Monsieur Hiddo Houben, de la DG Commerce, a parlé de l'importance d'un véritable « agenda transatlantique sur la coopération réglementaire ». Lorsque nous lui avons demandé en vertu de quel mandat le commissaire incluait la coopération réglementaire dans les négociations commerciales avec les États-Unis, il a fait référence aux dispositions de l'accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'Union européenne et les États-Unis qui est entré en vigueur le 2 février 1999. Cela a été confirmé par un document de la DG Commerce adressé à la commission du commerce du Parlement européen, qui révèle que la Commission a un ordre du jour plus ambitieux pour les négociations que les sujets couverts par les deux mandats. Aujourd'hui, nous voyons la Commission utiliser l'accord de reconnaissance mutuelle entre l'UE et les États-Unis pour élargir la portée des négociations, sans l'approbation formelle du Conseil ni aucun débat sur la question au sein du Parlement européen. Les lobbys économiques ont quant à eux, été invités à participer par le biais d'une consultation formelle lancée par la Commission, qui couvre non seulement les négociations conformes aux mandats, mais aussi « les initiatives concrètes de coopération réglementaire dans les secteurs susceptibles de faciliter les échanges bilatéraux » ainsi que « les domaines dans lesquels il n'existe encore aucune norme ».

Nos exigences :

À la lumière de ces éléments et conformément au programme de transparence de la Commission, nous appelons la Commission à

- rendre publics tous les accords et traités sur lesquels se fondent les négociations commerciales actuelles entre l'UE et les États-Unis ;
- exclure de ces négociations tous les domaines qui ne sont pas inclus dans les mandats de négociation du Conseil ou qui menacent les niveaux de protection existants, ainsi que les dispositions qui contournent la prise de décision démocratique et un contrôle public approprié ;
- publier des documents qui expliquent les objectifs de négociation de manière transparente, permettant d'évaluer les risques réels que ces négociations posent ;
- produire une analyse d'impact portant sur ses propres positions incluses dans les mandats de négociation.

Tant que ces exigences ne seront pas satisfaites et qu'un certain niveau de transparence n'aura pas été établi conformément aux exigences démocratiques de base, tous les aspects des « négociations commerciales » qui concernent la coopération réglementaire devraient être suspendus.

Nous attendons de vous que vous répondiez à ces préoccupations et assuriez une réelle transparence dans les négociations commerciales que la Commission mène au nom des citoyens européens, et nous sommes disposés à discuter plus en détail de la question en jeu.

Sincèrement,

Laura Große, LobbyControl
laura.grosse@lobbycontrol.de

Kenneth Haar, Corporate Europe
Observatory
kenneth@corporateeurope.org

Lora Verheecke, Friends of the
Earth Europe
lora.verheecke@foeeurope.org



(Initial signatories)

Signatories:



Berliner Wassertisch
www.berliner-wassertisch.info



Confédération paysanne



Forum Umwelt
und Entwicklung



Institute for
Agriculture &
Trade Policy



Power
Shift

